



CC Châteaubriant-Derval (Siren : 200072726)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège | Châteaubriant |
| Arrondissement | Châteaubriant - Ancenis |
| Département | Loire-Atlantique |
| Interdépartemental | non |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 22/12/2016 |
| Date d'effet | 01/01/2017 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Mode de répartition des sièges | Accord local |
| Nom du président | M. Alain HUNAUT |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| Complément d'adresse du siège | 5 rue Gabriel Delatour |
| Numéro et libellé dans la voie | |
| Distribution spéciale | |
| Code postal - Ville | 44110 CHATEAUBRIANT |
| Téléphone | |
| Fax | |
| Courriel | info@cc-derval.fr |
| Site internet | www.cc-derval.fr |

Profil financier

| | |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF | oui |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | non |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 45 779 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 51,76

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

| Dept | Commune (N° SIREN) | Population |
|------|---------------------------------------|------------|
| 44 | Châteaubriant (214400368) | 12 382 |
| 44 | Derval (214400517) | 3 916 |
| 44 | Erbray (214400541) | 3 060 |
| 44 | Fercé (214400582) | 494 |
| 44 | Grand-Auverné (214400657) | 785 |
| 44 | Issé (214400756) | 1 891 |
| 44 | Jans (214400764) | 1 366 |
| 44 | Juigné-des-Moutiers (214400780) | 355 |
| 44 | La Chapelle-Glain (214400319) | 825 |
| 44 | La Meilleraye-de-Bretagne (214400954) | 1 537 |
| 44 | Louisfert (214400855) | 1 050 |
| 44 | Lusanger (214400863) | 1 053 |
| 44 | Marsac-sur-Don (214400913) | 1 520 |
| 44 | Moisdon-la-Rivière (214400996) | 2 017 |
| 44 | Mouais (214401051) | 386 |
| 44 | Noyal-sur-Brutz (214401127) | 610 |
| 44 | Petit-Auverné (214401218) | 437 |
| 44 | Rougé (214401465) | 2 295 |
| 44 | Ruffigné (214401481) | 716 |
| 44 | Saint-Aubin-des-Châteaux (214401531) | 1 819 |
| 44 | Saint-Julien-de-Vouvantes (214401705) | 988 |
| 44 | Saint-Vincent-des-Landes (214401937) | 1 549 |
| 44 | Sion-les-Mines (214401978) | 1 641 |
| 44 | Soudan (214401994) | 2 052 |
| 44 | Soulvache (214402000) | 356 |
| 44 | Villepot (214402182) | 679 |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

| Compétences exercées par le groupement |
|--|
| Production, distribution d'énergie |
| - Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz |
| - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) |
| - <i>Plan Climat Energie Territorial - Maison de l'Innovation, de l'Habitat et du Développement Durable - Manifestations et actions de sensibilisations relatives à la promotion des actes de maîtrise de la demande d'énergie et à la protection de l'environnement</i> |
| Environnement et cadre de vie |

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Coordonner la mise en conformité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau dans le cadre de la loi du 07 janvier 1992 sur l'eau.

- Assainissement non collectif

La mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

La collecte, le traitement, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. La compétence comprend les missions suivantes : 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Autres actions environnementales

Actions complémentaires à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, la lutte contre la pollution, l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants, les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile, la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Actions en faveur de la présence médicale sur le territoire communautaire

- Action sociale

1- Politique en faveur de l'insertion et de l'emploi: -Le soutien financier aux organismes concourant à l'insertion et à l'aide à l'emploi des publics en difficulté et intervenant sur le territoire communautaire. -L'étude et la création de services d'aide à l'emploi d'intérêt communautaire. Ce service présente un intérêt communautaire dès lors qu'il propose en un seul lieu accessible à tous, un service couvrant les besoins de l'ensemble du territoire intercommunal. -L'acquisition, le transfert, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'une antenne "emploi et formation" sur le territoire communautaire. -Le soutien financier à la maison de l'emploi du pays de Châteaubriant. 2- Politique du logement et du cadre de vie: -La réalisation d'opérations d'amélioration de l'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Programmes d'Intérêt Général, etc). -La mise en place d'un observatoire de l'habitat à l'échelle du Pays. -Les opérations d'achat, de construction, de réhabilitation et de gestion de logements liés à un équipement communautaire. -Le soutien financier aux associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs intervenant sur le territoire de la communauté de communes. -Le soutien financier à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL). 3- Politique en faveur des personnes a Petite Enfance: - L'acquisition, le transfert, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'équipements d'accueils collectifs; - Le soutien financier aux structures gestionnaires d'accueils collectifs; - La création et la gestion d'un relais assistantes maternelles (RAM). Ce service est destiné à conseiller et orienter les familles et les assistantes maternelles pour la garde d'enfants. - L'étude des besoins pour la mise en oeuvre de nouveaux services et de nouveaux équipements. b Enfance: - Le soutien financier aux structures gestionnaires de centres de loisirs intervenant sur le territoire communautaire. - Le soutien financier aux structures gestionnaires d'accueils périscolaires intervenant sur le territoire communautaire. c Jeunesse: - L'acquisition, le transfert, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des espaces jeunes situés sur le territoire communautaire. Le soutien financier à la structure gestionnaire du service d'animation jeunesse intercommunal. 4- Politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées - Les études concourant à faciliter, par tout moyen, le maintien des personnes âgées ou handicapées dans leur environnement local. Sont d'intérêt communautaire, les études dont le périmètre concerne l'ensemble des communes. - Le soutien financier aux organismes publics et aux associations concourant à apporter sur le territoire communautaire un service facilitant le

maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et dont le champ d'action concerne toutes les communes. - Favoriser l'installation des services d'aides aux personnes âgées ou handicapées. 5- Politique en faveur de la santé - Est de compétence communautaire, toute action visant au maintien des services médicaux et paramédicaux sur le territoire communautaire.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que de dispositifs locaux de prévention de la délinquance et programmes d'actions définis dans le contrat de ville et intervenant sur le territoire communautaire. -L'étude et la création de services d'aide à l'emploi d'intérêt communautaire. Ce service présente un intérêt communautaire dès lors qu'il propose en un seul lieu accessible à tous, un service couvrant les besoins de l'ensemble du territoire intercommunal. -L'acquisition, le transfert, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'une antenne "emploi et formation" sur le territoire communautaire. -Le soutien financier à la maison de l'emploi du pays de Châteaubriant.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
CULTURE LECTURE PUBLIQUE -Organisation et gestion du service public de la lecture publique - Médiathèque et réseau des bibliothèques -Mise en réseau du service sur le territoire de la communauté de communes en partenariat avec les autres communautés de communes du Pays de Châteaubriant. MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE ET ARTS PLASTIQUES -Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique, de Danse et d'Art Dramatique - Soutenir la découverte et la pratique d'activités artistiques dans l'ensemble des communes de la communauté de communes par l'intervention dans les écoles du Conservatoire Intercommunal des Danse et d'Art Dramatique et la création d'antennes en vue de favoriser l'enseignement artistique spécialisé en partenariat avec les associations et les pratiques amateurs.
ACTION CULTURELLE: -Participation aux manifestations culturelles organisées par les communes membres ou par des associations de la communauté de communes par l'octroi de concours financiers. -Programmation et animation culturelle: organisation de manifestations culturelles sur le territoire de la communauté de communes. ACTIONS EN FAVEUR DES ACTIVITES DE DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUES. -

- Activités culturelles ou socioculturelles

A/ Actions dans le domaine de la culture 1- Lecture publique a- L'étude, la programmation et la mise en oeuvre d'actions visant au développement de la lecture publique sont d'intérêt communautaire, notamment : -l'étude et la programmation visant la mise en oeuvre d'un plan lecture intercommunal; -la gestion d'un service de lecture publique couvrant le territoire communautaire; -le soutien financier aux associations gestionnaires des bibliothèques à compter du 1er janvier 2007; -l'acquisition, le transfert, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements des bibliothèques; -la contractualisation avec les partenaires concourant au développement de la lecture publique. 2- Multimédias L'acquisition, le transfert, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien du cybercentre intercommunal. 3- Développement de l'enseignement artistique a- Développement de la découverte et de la pratique d'activités musicales ou théâtrales dans l'ensemble des communes de la communauté de communes par: -l'intervention dans les établissements scolaires du 1er degré d'enseignants agréés; -le soutien financier à l'Ecole de Musique de DERVAL et à l'association "Animation et Culture" de DERVAL. 4- Diffusion culturelle Soutien au développement de l'action culturelle intercommunale par: -la mise en oeuvre d'une programmation et d'actions culturelles soit directement, soit par voie de convention avec les associations dont le champ d'intervention concerne toutes les communes; -l'acquisition, le transfert, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les équipements culturels suivants: L'ESPACE CAMPAGN'ARTS à SAINT VINCENT DES LANDES LA SALLE DES 3 ARCHES à MARSAC SUR DON L'ESPACE CULTUREL de DERVAL à compter du 1er janvier 2007.

- Activités sportives

1- Actions en faveur de l'intercommunalité sportive -Soutien financier aux structures sportives d'intérêt communautaire dont les activités visent à favoriser l'initiation et la formation des publics jeunes (moins de 18 ans). L'intérêt communautaire est reconnu dès lors que l'offre proposée par les structures sportives concerne au moins 4 communes membres et que les adhérents extérieurs à la commune où se déroule l'activité représentent au moins 30% des membres.

-Enseignements préélémentaires et élémentaires. L'enseignement de la natation dans les écoles primaires est d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

L'élaboration de schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schéma de secteur.

- Schéma de secteur

L'élaboration de schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schéma de secteur.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

a création, l'aménagement, l'extension et la gestion de zones d'aménagement concerté (ZAC) et zones d'aménagement différé (ZAD) destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement en lien direct avec les compétences confiées à l'intercommunalité,

- Constitution de réserves foncières

La constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes.

- Transport scolaire

- Organisation des transports non urbains

Transports publics de personnes en qualité d'autorité organisatrice de second rang pour : - les transports réguliers destinés principalement aux scolaires conformément aux textes en vigueur, - tout transport collectif répondant aux besoins de la populations, - l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (construction, équipement et entretien), - réalisation de continuités piétonnes sur le site du pôle d'échanges multimodal et desservant la cité scolaire Guy MOQUET

- Etudes et programmation

Le développement d'outils d'analyse et de gestion de l'espace, notamment le Système d'Information Géographique (SIG) la création et la gestion d'un système d'information géographique couvrant l'intégralité du territoire,

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

4 - Tourisme Les opérations relatives à l'hôtellerie de plein air, à l'hébergement à vocation touristique. Le soutien financier aux structures concourant au développement touristique sur le territoire de la communauté de communes et dont le champ d'action concerne toutes les communes. L'étude, la réalisation et l'entretien des circuits d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les sentiers pédestres inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à l'exception de ceux qui présentent un intérêt local. Les aides à la signalisation touristique. Toute action de promotion du territoire concourant à son développement touristique.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

Politique du logement et du cadre de vie: -La réalisation d'opérations d'amélioration de l'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Programmes d'Intérêt Général, etc.). -La mise en place d'un observatoire de l'habitat à l'échelle du Pays. -Les opérations d'achat, de construction, de réhabilitation et de gestion de logements liés à un équipement communautaire. -Le soutien financier aux associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs intervenant sur le territoire de la communauté de communes. -Le soutien financier à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Politique du logement et du cadre de vie: -La réalisation d'opérations d'amélioration de l'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Programmes d'Intérêt Général, etc.).

Infrastructures

- Eclairage public

Toute opération relative à l'éclairage public (investissement et maintenance) sur les zones d'activités économiques et les espaces communautaires

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Gestion et entretien du foirail de Châteaubriant. Action en faveur du commerce de proximité et du développement des circuits courts de commercialisation de produits agricoles

| |
|---|
| Autres |
| - Préfiguration et fonctionnement des Pays |
| - Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) |
| - NTIC (Internet, câble...) |
| - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>L'étude de faisabilité relative à l'implantation de site d'accueil intercommunal pour les gens du voyage. La création, la gestion et l'entretien de ce site.</i> |
| - Création et gestion des maisons de services au public <i>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;</i> |
| - Autres |
| - Enseignements préélémentaires et élémentaires <i>L'enseignement de la natation dans les écoles primaires est d'intérêt communautaire.</i> |

Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. | Population |
|------|---|-------------|------------|
| 44 | SM des transports collectifs de la région de Châteaubriant, Nozay, Derval (200053130) | SM fermé | 61 757 |
| 44 | Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique (SYDELA) (200014926) | SM fermé | 671 195 |
| 44 | SM pour l'aménagement du bassin versant de la Chère (254400237) | SM fermé | 43 537 |
| 35 | SM du bassin du Semnon (200087476) | SM fermé | 65 151 |
| 44 | SM d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire (MEGALIS) | SM ouvert | 2 257 275 |
| 44 | SM du bassin versant du Don (SMBVD) (200034247) | SM fermé | 37 586 |
| 44 | Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine (254401243) | SM ouvert | 1 624 275 |
| 53 | Syndicat du bassin de l'Oudon (200077881) | SM fermé | 299 221 |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)